CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE
80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 10 mars 2022

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE CARRIÈRES/JURIDIQUE
Affaire suivie par : RUEL Marie-Odile
04 32 44 89 35
conseilstatutaire@cdg84.fr

Circulaire n°22-28 rectificative de la circulaire n°22-21 relative à la revalorisation de la nouvelle bonification indiciaire des secrétaires de mairie

Objet : -Revalorisation de la nouvelle bonification indiciaire des secrétaires de mairie
-Décret n°2022-281 du 28 février 2022 relatif à la nouvelle bonification indiciaire des secrétaires de mairie des communes de moins de 2 000 habitants.

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le décret n°2022-281 du 28 février 2022 a pour effet de modifier le point 36 de l'annexe du décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 relatif à la nouvelle bonification indiciaire **en portant à 30 le nombre de points attribués pour les agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants** et non dans les communes de moins de 2 000 agents.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT